

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CP-03

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Culture et communication du 22 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020;

ARRETE

ARTICLE 1-

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Culture et communication, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

Alexandra SAEMMER Keivan DJAVADZADEH Benoît LELONG Sylvie BOSSER Christophe MAGIS Jocelyn MAIXENT Sophie JEHEL
Maxime CERVULLE
Erica GUEVARA
Sébastien BROCA
Aymeric PICHEVIN
Didier ZARAYA

ARTICLE 2 -

Mme **Alexandra SAEMMER** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée cidessus.

ARTICLE 3 -

Les Directrices de l'UFR Culture et communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire Miversité Paris 8 Incennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE